

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG  
Centre national de gestion des praticiens hospitaliers  
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

**Délibération n° 2012-07 du 10 décembre 2012  
relative au tableau des emplois du CNG pour l'année 2013**

NOR : AFSN1230827X

Le président du conseil d'administration du Centre national de gestion,  
Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;  
Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 5 décembre 2012 ;  
Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion ;  
Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2013 est fixé à 122 emplois.

**Article 2**

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 10 décembre 2012.

Pour extrait certifié conforme.

*Le président du conseil d'administration,*  
J. RICHARD